

Décision

Générale

colonial

Décision n° 365 concernant les Ministères.

n° 365

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel enseignant ci-après désigné n'est plus chargé des cours d'adultes, pour compter du 23 mars 1960 : M. Houssein Abdi Gouled, Instituteur adjoint à Djibouti. L'indemnité forfaitaire allouée à M. Houssein Abdi Gouled, pour travaux supplémentaires, est suspendue pour compter de la même date. Le personnel ci-après désigné est chargé des cours d'Adultes pour compter du 1er février 1960 : M. Ahmed Mohsmed Oubadi, instituteur-adjoint à Djibouti. Une indemnité forfaitaire mensuelle de trois mille cinq cents francs est attribuée à M. Ahmed Mohamed Oubadi, pour compter du 1er février 1960.